



NOTE CONCEPTUELLE

JOURNÉE DE LA DÉCISION DE YAMOUSSOUKRO (DY) 2020

Webinaire de 2 heures sur la célébration de la journée de la Décision de Yamoussoukro (DY)

Vendredi 13 novembre 2020

A. INTRODUCTION

La 29^e Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement a approuvé la désignation du **14 novembre de chaque année** comme la journée de la célébration de la Décision de Yamoussoukro (Journée de la DY) aux niveaux national, régional et continental.

La Décision Yamoussoukro, entrée en vigueur en 2000 après son approbation par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine, prévoit la libéralisation des services de transport aérien réguliers et non réguliers en Afrique et vise à supprimer les restrictions en matière de droits de trafic, de capacité et de fréquence entre les villes paires.

Le Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA) établi par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors de la 24^e Session Ordinaire de l'Union Africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie (30-31 janvier 2015), est l'un des projets phares de l'UA dans le cadre de l'Agenda 2063, qui place la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation du Marché du Transport Aérien en Afrique dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'UA. Le MUTAA vise à assurer la pleine mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro (DY) sur la libéralisation du transport aérien en Afrique.

Les Chefs d'État et de Gouvernement ont également adopté l'"Engagement Solennel" pris par les États Champions concernant la mise en place du MUTAA. Le MUTAA a été officiellement lancé le 29 janvier 2018 par le 30^e Sommet Ordinaire de l'Union Africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le MUTAA est une infrastructure logistique cruciale pour le bon fonctionnement de la zone continentale africaine de libre-échange, complétée par le protocole sur la Libre Circulation des Personnes et des Biens et le passeport africain.

B. AVANTAGES DE LA LIBERALISATION DU TRANSPORT AERIEN GRACE A LA DY ET AU MUTAA

Le MUTAA, grâce à la mise en œuvre complète de la DY, contribuera aux avantages socio-économiques du continent africain et favorisera également l'actualisation de l'intégration du continent, comme le préconise l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La libéralisation du transport aérien se traduira par une augmentation des liaisons, une réduction des coûts de voyage pour les citoyens africains, un accroissement du commerce, du tourisme, de l'emploi direct et des investissements, ce qui se traduira par une croissance économique (PIB) pour les États africains et le continent. À ce jour, 34 États membres ont souscrit à l'Engagement Solennel de mettre en œuvre le MUTAA.

C. LES OBJECTIFS DE LA SESSION WEBINAIRE SONT LES SUIVANTS :

- Mettre en œuvre la Décision de la 29^e Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement sur la désignation du **14 novembre de chaque année** comme la journée de la Décision de Yamoussoukro (Journée de la DY) à célébrer aux niveaux national, régional et continental ;
- Sensibiliser sur les possibilités et les avantages globaux associés à la libéralisation du transport aérien africain par le biais de la DY ;
- Préconiser et faciliter la participation d'un plus grand nombre d'États à la mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro et à l'adhésion au Marché Unique du Transport Aérien en Afrique (MUTAA) ;
- Faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'Action Conjoint Prioritaire élaboré avec les parties prenantes et les partenaires sur la mise en place du MUTAA et le développement durable du transport aérien en Afrique ;
- Promouvoir l'application, la transposition et/ou l'harmonisation des instruments continentaux de réglementation de la DY au niveau national et des CER ;
- Sensibiliser les États membres participant au MUTAA à la mise en œuvre des Mesures Concrètes révisées ;
- Présenter l'état d'avancement de la pleine opérationnalisation de l'Agence Exécutive de la DY ; et
- Faire le point sur l'élaboration des indicateurs de performance clés (KPI) concernant la mise en œuvre complète des dispositions de la Décision de Yamoussoukro.

D. LA SESSION

La session sera marquée par une table ronde sur la mise en œuvre de la DY, l'opérationnalisation de l'Agence d'Exécution de la DY et les différents éléments du développement durable du transport aérien- Les progrès réalisés.

E. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Conformément aux objectifs du webinaire, les résultats attendus sont les suivants :

- Mise en œuvre complète de la DY et du MUTAA par tous les États membres de l'UA afin de contribuer à l'agenda 2063 de l'UA ;
- Une meilleure compréhension et appréciation par les États membres des opportunités et des avantages globaux associés à la libéralisation du transport aérien africain par le biais de la DY ;
- Meilleure compréhension application, de la transposition dans les lois nationales et/ou de l'harmonisation des instruments réglementaires continentaux avec ceux des réglementations nationales et sous régionales existantes ;
- Partage d'expériences entre les États membres et/ou les CER sur la mise en œuvre des Mesures Concrètes ;
- Une meilleure compréhension des progrès et des défis de la mise en œuvre de la DY et des huit (8) mesures concrètes du MUTAA par les États membres ;
- Davantage d'États adhérent à l'Engagement Solennel relatif à la mise en place et de l'opérationnalisation du MUTAA ;
- Améliorer la visibilité de la CAFAC en tant qu'Agence Spécialisée l'UA pour toutes les questions relatives à l'aviation civile Afrique et Agence d'Exécution de la DY et du MUTAA ;
- Favoriser l'appréciation par les parties prenantes de la nécessité de renforcer la collaboration pour le développement durable du transport aérien en Afrique par la mise en œuvre intégrale de la DY et du SAATM ; et
- Promouvoir une compréhension commune entre les parties prenantes sur le plan de travail de l'Agence d'Exécution et la mise en place du MUTAA.

F. PARTICIPANTS

Les participants suivants seront invités à participer à la réunion :

- a) Président de l'Union Africaine ;
- b) Communautés Economiques Régionales (CER-UA) ;
- c) Ministères des Transports/Aviation et DG des Autorités de l'Aviation Civile ;
- d) Secrétaire Général de l'OACI
- e) Secrétaire Général de l'AFRAA ; AASA et représentants des compagnies aériennes des États membres ;
- f) Secrétaire Général de l'ACI ; fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) et de services aéroportuaires ;
- g) Organismes Régionaux de Supervision de la Sécurité (RSOO)
- h) IATA-Afrique, CANSO-Afrique
- i) Divers États et organisations partenaires ;
- j) Associations professionnelles de l'aviation ;
- k) Éditeurs de revues spécialisées sur l'aviation ;
- l) Organes de presse et médias, etc.

G. DATE : vendredi 13 novembre 2020

HEURE : 11H00 GMT

H. LANGUES

Le webinaire se déroulera en anglais et en français.

I. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) :

- **Mme Angeline Simana**, E-Mail: Asimana@afcac.org; Tél : + (221) 33 859 88 14.
- **M. Stephen Musa**, E-Mail : SMusa@afcac.org; Tél : + (221) 33 859 88 22.

